



Conditions générales – CSS Academy

10^{ème} édition – Juillet 2025

Art. 1 – Organisateur, lieu et dates

La **CSS Academy** est organisée par le Centre Sport et Santé (CSS) du Service des sports UNIL / EPFL. Les enfants pourront participer à diverses activités sportives encadrées par des moniteurs spécialisés et bénéficier des espaces intérieurs ainsi que des espaces extérieurs du Centre sportif de Dorigny à Lausanne.

La **CSS Academy** aura lieu du 30 juin au 4 juillet 2025 de 8h00 à 17h45.

Art. 2 – Participant-e-s

Les participants doivent être âgés de 8 à 12 ans au début de la **CSS Academy**. Une demande de dérogation peut cependant être faite. Elle sera accordée dans des cas exceptionnels (même famille, âge limite, etc.). Une demande de dérogation peut être demandée auprès des responsables du camp.

Art. 3 – Finance d’inscription et mode de paiement

Les inscriptions se font sur internet via le site www.CSS-academy.ch.

Les inscriptions sont ouvertes à partir de février 2025 et ce jusqu’au dimanche 11 mai 2025 à minuit. Aucune inscription ne peut se faire sur place.

En cas de problème, contactez le Secrétariat du Service Sport Santé UNIL + EPFL au 021 692 21 50 ou à l’adresse e-mail suivante: css@unil.ch.

Finance d’inscription :

- 1 jour : CHF 85.-
- 2 jours : CHF 150.-
- 3 jours : CHF 215.-
- 4 jours : CHF 280.-
- la semaine : CHF 345.-

Tous les prix sont en francs suisses. Ils s’entendent TVA incluse.

En inscrivant la participation de son enfant en ligne, le représentant légal accepte implicitement l’application des présentes conditions générales de la **CSS Academy**, sous réserve de l’art. 13.

Le paiement se fait au moment de l'inscription en ligne sur le site internet, par carte de crédit Visa, Mastercard ou Visa electron.

Le nombre de place est limité. Les organisateurs se réservent donc le droit de clore les inscriptions avant la date annoncée en cas d'atteinte de la limite supérieure du nombre de places possibles.

Art. 4 - Objet de contrat

Le choix de la discipline entraîne la conclusion par le représentant légal du participant d'un contrat nominatif auprès du CSS lui donnant droit à la prestation suivante pour chaque jour d'inscription :

- Deux blocs de deux heures d'initiation à la discipline en question comprenant le matériel spécifique nécessaire à la pratique de celle-ci.
- Un encadrement de cette période effectué par un moniteur spécialisé de la discipline en question.
- La restauration du midi (repas chaud et équilibré) et les collations du matin et de l'après-midi.

Art. 5 - Rupture du contrat/ cession

En cas de nombre d'inscriptions insuffisant pour une discipline, le CSS se réserve le droit d'annuler complètement certaines prestations ou journées. Dans ce cas, le représentant légal de l'enfant sera prévenu 3 semaines (le 6 juin 2025) avant le début de la **CSS Academy**. L'inscription à une autre discipline ou l'annulation de l'inscription seront alors proposées.

Le CSS se réserve le droit de mettre un terme au présent contrat, sans préavis, en cas de non-paiement et/ou de non-respect des conditions générales de la **CSS Academy**.

La non-utilisation des prestations ne donne aucun droit à des remboursements ou réductions.

En cas d'incapacité attestée médicalement, l'inscription peut être annulée jusqu'à 24h avant la journée pour laquelle le participant s'est inscrit.

Sous condition de présentation d'une personne prête à reprendre la ou les inscriptions aux mêmes conditions, lesdites inscriptions peuvent, sur demande, être cédées à un tiers de manière définitive. Des frais administratifs peuvent être appliqués. Ceux-ci seront facturés à la personne initialement inscrite.

Art. 6 – Assurances

L'enfant est au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Art. 7 – Responsabilité

Le représentant légal reconnaît être conscient des risques et dangers associés à l'exercice physique.

Le CSS décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes, de vols ou de dommages, que ce soit dans ou en dehors des locaux du CSS, qui ne résulteraient pas d'une obligation légale de sa part.

Art. 8 - Santé et sécurité

Le représentant légal de l'enfant :

- Atteste que son enfant est en bonne condition physique et qu'il ne souffre pas d'une condition médicale (ou autre) qui l'empêcherait de pratiquer en toute sécurité le type d'activité pour lequel il s'est engagé avec le CSS ; ou qu'il ait été autorisé, par un médecin reconnu, dans le cadre d'un programme spécifique adapté à sa pathologie, à fréquenter la **CSS Academy**.
- Reconnaît que la santé de leur enfant est de leur propre responsabilité.
- Doit connaître les possibilités et capacités d'entraînement ou suivre les prescriptions médicales concernant son enfant. En cas de doute, le représentant légal doit effectuer un contrôle médical certifiant la capacité de son enfant à suivre une activité physique ou du moins adaptée à sa pathologie. Ce document pourra lui être demandé par les personnes habilitées à cet effet.

Art. 9 – Allergies et régimes alimentaires

Le représentant légal annonce dans le formulaire d'inscription toute allergie, qu'elle soit alimentaire, médicamenteuse, due à certains types d'insectes ou autres.

Dans le cas où un enfant est annoncé comme étant allergique à un aliment, le CSS regarde au cas par cas avec les représentants légaux (et si besoin les cuisiniers), afin d'adapter les repas en fonction des allergies. Si telle est la volonté des représentants légaux, ceux-ci pourront fournir à leur enfant ses propres repas/collations.

Art. 10 - Numéros d'urgence

Le représentant légal de l'enfant s'engage à inscrire les numéros de téléphone d'urgence du médecin de famille, du père et de la mère dans le formulaire des pré-inscriptions. Ils s'engagent à ce que ces numéros soient corrects et qu'une personne puisse répondre rapidement en cas d'appel.

Art. 11 - Respect du lieu et d'autrui

Le CSS met à disposition du matériel qui est entretenu et remplacé régulièrement.

Le représentant légal de l'enfant déclare que son enfant va se conformer aux normes applicables au sein du CSS et dans le cadre des prestations offertes par ledit Centre, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes suivantes :

- Le port de vêtements et de chaussures de sport spécifiques et exclusifs de toutes autres utilisations est obligatoire. Le CSS décline toute responsabilité en cas de dégradation de la tenue vestimentaire personnelle.
- L'interdiction de toucher aux écrans géants et TV.
- La nourriture ainsi que les boissons sucrées sont interdites dans les salles d'entraînement.
- La consommation d'alcool, de tabac et de produits stupéfiants est strictement interdite.
- Le respect d'autrui (pas de bagarres, insultes ou moqueries)

En cas de non-respect des consignes, les responsables de la CSS Academy se réserve le droit de prononcer des sanctions, pouvant aller de la réprimande à l'exclusion complète du camp en fonction de la gravité du non-respect des consignes.

Art. 12 - Vestiaires

- L'enfant participant à la **CSS Academy** peut utiliser des casiers individuels à fermeture traditionnelle dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance. Des vestiaires hommes, femmes et mixtes avec cabine sont à disposition des enfants chaque journée durant l'ensemble de la semaine.
- En cas d'utilisation par l'enfant d'un casier individuel à fermeture traditionnelle, il lui est expressément rappelé l'obligation de se pourvoir d'un cadenas de sécurité afin de pouvoir le fermer. Le cadenas est et reste la propriété de l'utilisateur. Il est rappelé au représentant légal que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique.
- Le représentant légal de l'enfant reconnaît avoir été informé des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans des vestiaires communs. Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le Centre Sport et Santé. Le CSS décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégâts matériels.

Art. 13 - Droit à l'image

Le représentant légal consent à ce que des photos et prises d'images des enfants soient effectuées durant les activités objets des présentes conditions générales. Il peut demander, en ce qui concerne la diffusion des images dans le cadre de la campagne de communication, de la promotion de la **CSS Academy** et de la promotion des clubs y participants, à ce que le visage de son enfant soit flouté. Les organisateurs de la **CSS Academy** veillent à ce que soient strictement observées les consignes données à cet effet pour les photographes, respectivement le personnel en charge de la diffusion des images et de la campagne de communication.

Art. 14 - Droit et For juridique

En cas de litige, seul le droit suisse est applicable. Le for juridique est à Lausanne.